

DÉLIBÉRATION N°4 CASDIS
DU 15/12/2020
Numéro enregistrement Préfecture :
DC-20201215-4

CREATION DE POSTES

Sur convocation de son président, Monsieur Serge RIGAL, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni mardi 15 décembre 2020 à 14h30 dans les locaux de le D.D.S.I.S., rue Hautesserre à CAHORS en présence du Directeur de Cabinet du Préfet du Lot.

Etaient Présents

Avec voix délibérative :

Monsieur Serge RIGAL, Madame Monique BOUTINAUD (visioconférence), Madame Véronique CHASSAIN, Madame Mireille FIGEAC, Monsieur Guillaume BALDY, Monsieur Robert LACOMBE, Monsieur Christian PONS, Madame Françoise LAPERGUE, Monsieur Daniel JARRY, Madame Nathalie DENIS, Monsieur Jacques COLDEFY

Sans voix délibérative :

Colonel hors-classe Bernard TACHET des COMBES, Médecin colonelle Marie-Pierre TAILLADE, Commandant Michaël SABOT, Capitaine Jean-Marc MATHIEU, Adjudant-chef Mathieu DUHAMEL, Monsieur Marc CARPREAUX, Sergent-chef Christophe MORANDIN, Capitaine Philippe DELTOUR

Assistaient également :

Monsieur Jean-Paul LACOUTURE, Madame Laurence MAGINOT (visioconférence) Colonel Yves MARCOUX, Madame Véronique BAILLY, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Madame Céline TODESCHINI, Monsieur François GOMEZ (visioconférence)

Etaient absents / excusés :

Monsieur Michel PROSIC, Madame Michèle FOURNIER-BOURGEADE, Madame Danielle DEVIERS, Madame Nicole PAULO, Madame Geneviève LAGARDE, Madame Catherine MARLAS, Madame Caroline MEY-FAU, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Jean-Marie COURTIN, Monsieur Christian DELRIEU, Monsieur Pascal LEWICKI, Monsieur Jean-Luc MARX, Monsieur Pierre MOLES, Monsieur Willy LUIS, Monsieur Denis MARRE, Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Monsieur Claude VIGIÉ.

Après avoir pris connaissance de son rapport de présentation et après en avoir délibéré, les membres du CASDIS décident les créations des postes suivants :

Au titre de l'année 2020

Filière technique

- un poste de contractuel, (de niveau de catégorie B), à temps plein au titre de l'article 3-3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Filière sapeurs-pompiers :

- un poste d'adjudant, à temps plein dans le cadre d'une progression normale de carrière.

Au titre de l'année 2021 :

Filière sapeurs-pompiers :

- Un poste de lieutenant-colonel et un poste de commandant pour permettre le recrutement d'un agent sur l'emploi de chef du groupement des territoires, à temps plein
- Un poste de capitaine, un poste de lieutenant hors classe et un poste de lieutenant de 1^o classe pour permettre le recrutement d'un agent sur l'emploi d'adjoint à la cheffe de l'UTIS FIGEAC, à temps plein.
- Un poste de lieutenant de 1^{ère} classe, à temps plein, dans le cadre d'un départ à la retraite fin du 1^{er} semestre 2021 et du dispositif de bénéfice d'un grade six mois avant le départ en retraite.

A l'issue des recrutements, les postes non-utilisés seront supprimés lors du comité technique suivant.

Le tableau des effectifs du SDIS du Lot est mis à jour en conséquence.

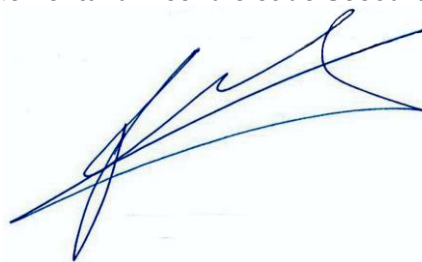
Détail du vote :

Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Cahors, le 16 décembre 2020

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours du Lot**



Serge RIGAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.